

Le fédéralisme canadien

La France est un pays unitaire, et cette forme d'État est la plus répandue dans le monde. Les pays les plus vastes, cependant, ont souvent une structure fédérale. C'est le cas de cinq des pays les plus étendus, la Chine étant l'exception. Le fédéralisme apparaît comme un heureux compromis entre le besoin de promouvoir l'unité d'un territoire et le désir de respecter les particularismes régionaux. Le dilemme auquel s'expose le fédéralisme est donc de maintenir un savant équilibre entre les pouvoirs de l'autorité centrale et ceux des autorités régionales. Les premiers sont indispensables à la cohésion de l'ensemble. Les seconds doivent assurer la défense des particularismes régionaux, voire des minorités. Le fédéralisme apparaît donc, en théorie du moins, comme la forme d'organisation la mieux adaptée aux pays multiculturels, dans la mesure où les minorités sont géographiquement regroupées. Mais le point névralgique de toute fédération réside dans le partage des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement.

On voulut créer, à l'origine, un gouvernement central fort, capable de préserver l'unité du pays, et d'en assurer le développement économique sur un territoire qui a les dimensions d'un continent. On confia donc au pouvoir central l'autorité de légiférer pour «la paix, l'ordre et le bon gouvernement» du pays. C'était, en

quelque sorte, une façon de lui assurer tous les pouvoirs importants, notamment l'autorité en matière de défense, de finances et de réglementation des échanges commerciaux. Le pouvoir central était également nanti du droit de lever des impôts de tous ordres. On concéda aux provinces le droit de lever des impôts indirects et l'autorité en matière d'éducation, de propriété et de droit civil, toutes notions considérées, à l'époque, comme relativement peu importantes (d'autant moins importantes que les ressources naturelles n'avaient pas encore l'importance qu'elles revêtent aujourd'hui).

Le partage des pouvoirs tel qu'il existe en théorie est une chose et son évolution en est une autre. Dans la pratique, fédéralisme signifie affrontement du pouvoir central et des États membres. Cette rivalité et un ensemble d'autres facteurs aboutissent, soit à la centralisation, soit à la décentralisation des pouvoirs. Au Canada, les fédéralistes et les autonomistes se perdent en conjectures pour démontrer que la structure fédérale canadienne est, très décentralisée selon les uns, très centralisée selon les autres. Il n'est guère aisé de les départager, même si certains croient pouvoir affirmer que, par rapport à 1867, les provinces ont renforcé leur position face au pouvoir central. Au cours des années, les